

Commune de
Fontaines-sur-Grandson

Demande d'autorisation municipale

Avec affichage de la décision au pilier public

Liste non exhaustive des objets pouvant être mis au bénéfice d'une simple autorisation communale, à confirmer par la Municipalité

- Construction de minime importance d'une surface inférieure à 12 m² au sol comme couvert, cabanon de jardin, réduit à outils, véranda ;
- petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct comme fermeture d'une terrasse ou d'un balcon) ;
- ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout ou réservoir à pellets (selon contenance et/ou l'emplacement) ;
- fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m² ;
- place de stationnement, en fonction du nombre et emplacement ;
- mur de soutènement ;

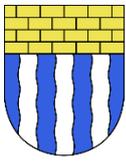
pour autant que ces ouvrages ne se situent pas en zone agricole.

Documents à fournir

- copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'objet ou de l'ouvrage ;
- plan(s) ou croquis ou schéma(s) ou esquisse(s) ou prospectus ou photo(s) de l'objet ou de l'ouvrage permettant une bonne compréhension ;
- formulaire *Demande d'autorisation municipale* (ci-après) avec signature des voisins pour accord.

le tout, à remettre directement à :

*Administration communale
Route de Champagne 1
1421 Fontaines-sur-Grandson
024 436 16 29
greffe@fontaines-sur-grandson.ch*



Commune de
Fontaines-sur-Grandson

Demande d'autorisation municipale

Avec affichage de la décision n°

Renseignements généraux

Propriétaire(s) :

.....

Adresse :

NPA, lieu :

Téléphone : Portable :

Adresse mail :

Parcelle n° : Bât. ECA n° :

Caractéristiques de l'ouvrage

Auteur des plans :

Adresse :

Description de l'ouvrage :

.....

.....

Façades – matériaux :

Toiture – matériaux :

Coût estimatif des travaux : CHF

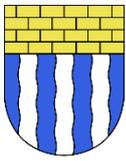
Abattage prévu d'arbres ou de haies : oui non

Signatures et accord

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande. Il(s) est(sont) rendu(s) attentif(s) que, par sa(leurs) signature(s), **il(s) s'engage(nt) à payer les frais et émoluments liés au traitement de leur demande**, qu'elle qu'en soit l'issue, selon le Règlement communal concernant les émoluments administratifs et taxes d'autorisation en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

Lieu : Date :

Signature(s) :



**Commune de
Fontaines-sur-Grandson**

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : Date :

Signature(s) :

Accord des voisins (propriétaires) directement touchés ou concernés :

Parcelle n°: Signature(s) :

Décision municipale à remplir par la Commune

Dans sa séance du, la Municipalité a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 15 jours, du au

Le dossier complet peut être consulté à l'Administration communale.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

La secrétaire :

Annexes :

- Plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire ;
- Plan(s) de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension.